

**DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION
D'UN IMMEUBLE PATRIMONIAL AU SENS DU RÈGLEMENT #307-2023 DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ**

SECTION 1 | IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom et prénom du requérant : _____

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non *Si non, une procuration est requise¹*

Adresse postale : _____

Ville, province, code postal : _____

Numéro de téléphone (maison) : _____

Numéro de téléphone (cellulaire ou autre) : _____

Adresse électronique : _____

¹ Si vous n'êtes pas propriétaire, veuillez remplir la Section 6 - Procuration

SECTION 2 | LOCALISATION DES TRAVAUX DE DÉMOLITION

Adresse des travaux (si différente de l'adresse postale) : _____

Numéro de lot (sept chiffres) : _____

Numéro de matricule : _____

SECTION 3 | DESCRIPTION DU PROJET

Usage de l'immeuble : résidentiel commercial industriel agricole autre

Date de début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Quel type d'immeuble sera démoli ? _____

SECTION 4 | DEMANDE D'AVIS PRÉLIMINAIRE

Pour démolition : Oui Non

Pour réutilisation du sol dégagé : Oui Non

SECTION 5 | DÉCLARATION DU REQUÉRANT

*Je, soussigné(e), déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et m'engage à déposer tous les documents requis à la demande de la Municipalité. Je déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable en vigueur et, si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai à ces dispositions et lois pouvant s'y rapporter. Enfin, je comprends que le présent formulaire **ne** constitue **pas** une autorisation de réaliser les travaux.*

Signature : _____

Nom et prénom du requérant en lettres moulées : _____

Date (jj/mm/aaaa) : _____

SECTION 6 | PROCURATION (À REMPLIR SI LE REQUÉRANT N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE)

Je, propriétaire-soussigné(e), autorise _____ à signer en mon nom tout permis de construction ou certificat d'autorisation émis par la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour ma propriété située au (adresse postale ou numéro de lot) _____.

Signature : _____

Nom et prénom du propriétaire en lettres moulées : _____

Date (jj/mm/aaaa) : _____

SECTION 7 | TARIFS APPLICABLES

Démolition immeuble patrimonial : **600,00\$**

Vous pouvez nous transmettre votre demande de permis de l'une des façons suivantes :

- **En personne** : en vous présentant à l'hôtel de ville situé au 650 chemin St-Jean, à Sainte-Marie-Salomé du lundi au jeudi, entre 8 h et 16 h 30.
- **Par courriel** : urbanisme@sainte-marie-salome.ca
- **Par télécopieur** : (450) 839-6106
- **Par la poste** : 650, chemin St-Jean, Sainte-Marie-Salomé (Québec) J0K 2Z0

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme par téléphone au (450) 839-6212 poste 7860 ou par courriel.

ANNEXE 1 - GRILLE D'ÉVALUATION – DÉMOLITION DE L'IMMEUBLE

Critères d'évaluation	Justifie la démolition	Ne justifie pas la démolition
L'état de l'immeuble		
La détérioration de l'apparence architecturale, du caractère esthétique ou de la qualité de vie du voisinage		
L'impact de la perte de l'immeuble dans son environnement		
Le coût de la restauration		
La valeur patrimoniale de l'immeuble (tenant compte de l'évaluation issue de l'inventaire patrimonial de la MRC en Annexe A du règlement 307-2023 et incluant l'histoire de l'immeuble, sa contribution à l'histoire locale, son degré d'authenticité et d'intégrité, sa représentativité d'un courant architectural particulier et sa contribution à un ensemble à préserver		
Lorsqu'un bâtiment comprend un ou plusieurs logements, le préjudice causé aux locataires, les besoins de logements dans les environs et la possibilité de relocaliser des locataires		
S'il y a lieu, les oppositions reçues à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la démolition		
Tout autre critère jugé pertinent par le comité de démolition		

ANNEXE 2 - GRILLE D'ÉVALUATION – PROJET DE RÉUTILISATION DU SOL

Critères d'évaluation	Oui	Non	Ne s'applique pas
Assurer une intégration harmonieuse du projet en termes d'installation, d'orientation, de hauteur et de volumétrie par rapport au cadre bâti de l'unité de voisinage concerné.			
Prévoir une implantation permettant de réduire les impacts d'une augmentation importante des différences de volumétrie avec les immeubles adjacents.			
Assurer la sauvegarde de la végétation de qualité existante et optimiser la présence de la végétation sur le terrain afin d'améliorer l'aspect visuel des lieux ou encore servir d'interface.			
Créer un ensemble architectural de qualité qui s'harmonise aux immeubles déjà construits.			
Privilégier des matériaux de revêtement extérieur des murs et des toitures de qualité, de couleur sobre, à l'exception des éléments de décoration qui peuvent être de couleur contrastante et qui s'agencent au revêtement extérieur des immeubles d'intérêt patrimonial du milieu d'insertion.			
Insister sur l'intégration du projet au paysage patrimonial existant le cas échéant, afin d'assurer la pérennité des zones patrimoniales de qualité.			
Insister sur le recyclage et la récupération des matériaux de construction et sur la réutilisation des composantes architecturales patrimoniales issus de la démolition, le cas échéant.			
Respecter les caractéristiques de la trame cadastrale de la rue et des terrains de l'unité de voisinage concernée lors de toute opération cadastrale projetée.			